



Paris, le 8 février 2012

Communiqué

Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires

Pôle Communication

5^{bis} Rue de Madrid – 75395 PARIS Cedex 08

Tél : 01 44 90 13 75 ✉ : communication@crpcen.fr

La 3^e Convention d'Objectifs et de Gestion pluriannuelle de la CRPCEN a été adoptée

La Convention d'Objectifs et de Gestion qui doit être signée entre la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires et l'État pour la période 2012-2015 a été votée à l'unanimité le 13 décembre dernier par le Conseil d'administration.

Cette COG, qui s'inscrit dans un contexte de situation financière assainie, définit les engagements réciproques des Ministères de tutelle* et de la CRPCEN et fixe les objectifs ainsi que les axes de développement et de performance de gestion de l'organisme.

Les orientations, porteuses d'un véritable projet d'entreprise qui traduit l'ambition de la CRPCEN pour les quatre années à venir, s'articulent autour des trois axes stratégiques suivants :

- Axe 1 - Développer une offre de services innovante
- Axe 2 - Piloter avec efficacité et responsabilité sociale
- Axe 3 - Renforcer la maîtrise des risques

Véritable levier de modernisation au service des assurés et outil efficace pour la gestion de l'Institution, les COG ont permis depuis 2004 à la CRPCEN d'affirmer son engagement pour l'inscription de sa démarche responsable et d'amélioration continue de son offre de services et de sa gestion.

Retrouvez toute l'actualité de la CRPCEN sur www.crpcen.fr.

* Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et le Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État